

ACCESSIBILITÉ DES ERP – NOUVELLES EXIGENCES SUR LE NEUF ET L'EXISTANT

Maîtriser les obligations réglementaires et la mise en place des outils de suivi de
l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

2 JOURS, 14 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE25

Objectifs de la formation

- Connaître les attentes et besoins des personnes à mobilité réduite et handicapées
- Maîtriser les obligations réglementaires à prendre en compte lors de la construction d'un ERP et de mise en accessibilité des ERP existants
- Comprendre les différentes phases de contrôle, du régalién au citoyen
- Savoir établir un outil de suivi adapté à la dimension de votre patrimoine
- Composer ses registres d'accessibilité

Animée par

- LAOT Gilles
Directeur,
D'ABORD SIMPLE

Public concernés

- Directeur(trice) Général(e) des Services ;
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) ;
Directeur(trice) Général(e) des Services Techniques ; Responsable Urbanisme, Bâtiment, Handicap, Accessibilité ;
Responsable des Services Sociaux, CCAS, MDPH etc. ; Responsable des SDIS et Services Prévention-Sécurité

JOUR 1 – RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR RENDRE ACCESSIBLES LES ERP EXISTANTS OU À CONSTRUIRE

Intégrer les attentes et besoins des usagers à chaque projet de construction ou de rénovation

- Quels sont les besoins des personnes mal-voyantes et non voyantes : guidage, sécurité d'usage
- Les personnes sourdes et malentendantes : éclairage, acoustique, amplification
- Les handicaps mentaux, psychiques, cognitifs : ambiances sécurisées, signalétique adaptée
- Les différentes formes de handicap moteur : aires de manœuvre, atteinte, usage

Décrypter les exigences réglementaires

- Connaître les exigences réglementaires applicables depuis le 1er avril 2017 aux nouveaux bâtiments

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

- Quelle réglementation sur l'existant selon la catégorie

Quels sont les cas de dérogations possibles

- Impossibilités techniques, préservation du patrimoine, disproportion économique ou impact sur la viabilité de l'établissement, différents refus des copropriétés

Obtenir une dérogation : les étapes clés, de la demande à l'obtention

- Identifier les difficultés, rechercher des solutions, savoir faire les estimations financières, formuler la demande la plus adaptée pour faciliter l'obtention d'une dérogation

Préparer les demandes d'autorisation administrative dans le cadre de vos projets d'accessibilité des ERP

- Liste exhaustive de ces demandes
- Où et quand les déposer
- Que doivent-elles contenir à minima

ETUDE DE CAS : mise en conformité de votre patrimoine

- - Donner suite aux diagnostics
- Hiérarchiser et prioriser les actions

Vous préparer aux différents contrôles intervenant à toutes les phases d'un projet d'accessibilité d'un ERP

- Contrôle régalien et commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Contrôle « privatisé » et attestation de vérification des règles d'accessibilité
- Contrôle des règles de construction
- Contrôle citoyen

Procéder à l'analyse détaillée du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée

- Les ERP accessibles au 1er janvier 2015
- Les ERP devenus accessibles entre le 1er janvier 2015 et le 27 septembre 2014
- L'Ad'AP pour une seule période de 3 ans concernant un seul ERP
- L'Ad'AP portant sur plusieurs ERP ou sur plusieurs périodes
- Quelles sont les mesures à prévoir pour l'évacuation des personnes en situation de handicap en cas d'incendie

JOUR 2 – METTRE EN PLACE DES OUTILS DE SUIVI APRÈS L'AD'AP DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITÉ DE VOS ERP

Quelles sont les différentes formalités administratives à remplir

- Ad'AP
- AT-Ad'AP
- AT en lien avec un Ad'AP patrimonial

- Gestion des demandes de dérogations
- Modification de l'Ad'AP

Acquérir la méthode et les outils nécessaires au suivi opérationnel des Ad'AP

- Point de situation sur les actions effectuées et autorisations déposées en fin de première année
- Bilan des travaux réalisés et restant à opérer à mi-parcours
- Attestation d'achèvement des travaux en fin d'Ad'AP

Comment prendre en compte les contraintes intervenant en cours de chantier : appel d'offre infructueux, découverte de matériaux amiantés, défection d'une entreprise, ...

Utiliser les suspensions de mise en œuvre pour motif économique et/ou technique

- Comment reprendre une procédure administrative suite à un refus
- Signaler un appel d'offre infructueux
- Défaillance d'une entreprise
- Découverte d'amiante dans le bâtiment

Comment utiliser le registre d'accessibilité pour des ERP soumis ou non à un Ad'AP

- Lister l'ensemble des autorisations de travaux et

dérogations obtenues

- Faire l'inventaire des contrats d'entretien des équipements en lien avec l'accessibilité
- Documenter les actions mises en œuvre pour la formation du personnel d'accueil